



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

Faculté de droit

Sherbrooke (Québec) Canada J1K 2R1

Me Finn Makela, professeur

Directeur

Programmes en common law et droit transnational

Bureau A9-121 (Pavillon Albert-Leblanc)

819 821-8000 p. 62951 (téléphone)

finn.makela@usherbrooke.ca

Le 7 juillet 2010

L'honorable Vic Toews, C.P., député
Ministre de la Sécurité publique
269, avenue Laurier ouest
Ottawa, Ontario
K1A 0P8

Objet: Lettre ouverte réclamant une enquête sur les violations alléguées des libertés civiles durant le sommet du G-20 à Toronto

Monsieur le Ministre,

Nous vous écrivons pour exprimer notre désarroi en réaction aux comptes rendus qui ont été faits de la conduite du Groupe intégré de la sécurité du G8 et du G20 (ci-après le « GIS ») pendant le sommet du G20 qui a récemment eu lieu à Toronto de même que pour vous enjoindre à poser des gestes concrets afin de s'assurer que les libertés civiles au Canada ne soient pas minées lors de manifestations politiques. À titre de professeur(e)s en droit et d'avocat(e)s, mais surtout en tant que citoyen(ne)s, nous sommes extrêmement préoccupés par les rapports qui nous parviennent de violations massives des libertés civiles qui auraient été commises par des membres du GIS et nous vous exhortons à lancer une enquête indépendante sur les fouilles, saisies et arrestations effectuées dans le cadre des manifestations au sommet du G20, ainsi que sur les conditions de détention des arrêté(e)s.

Malheureusement, les arrestations en masse qui ont eu lieu lors du G20 semblent s'inscrire dans une tendance vers la criminalisation de la dissidence au Canada. Les forces policières canadiennes ont de plus en plus recours aux arrestations en masse durant les manifestations politiques, ne relâchant les manifestants qu'ensuite, après la tenue de l'événement faisant l'objet de la contestation et, dans plusieurs cas, sans le moindre chef d'accusation. Bien que la police ait la responsabilité d'arrêter les individus qui sont directement impliqués dans la destruction de biens (que ce soit dans le cadre d'une manifestation ou non), cela ne justifie aucunement les arrestations en masse. Cette tactique est non seulement une violation claire des libertés d'opinion, d'expression, d'association et de réunion, mais constitue également une forme de détention arbitraire qui viole le droit à la présomption d'innocence. En 2005, ayant noté le recours de la police canadienne à de telles arrestations massives et le caractère arbitraire de celles-ci au sens du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, le Comité des droits de l'homme de l'ONU a exhorté le Canada à s'assurer que le droit des personnes de participer pacifiquement à des manifestations sociales soit respecté et à s'assurer que seul(e)s ceux et celles qui commettent des actes criminels soient arrêtés.

Plus de 900 arrestations ont été faites durant le sommet du G20; il semble qu'une majorité écrasante a été relâchée sans chefs d'accusation. Ces faits tendent à démontrer que le Canada a fait fi de l'exhortation du Comité de l'ONU.

En plus des arrestations en masse, des rapports d'observateurs indépendants, comme ceux de l'Association canadienne des libertés civiles, indiquent que des membres du GIS ont systématiquement fouillé et détenu des citoyen(ne)s sans motif raisonnable. Si la preuve vidéo et les témoignages directs rapportés dans les médias traditionnels ou alternatifs sont représentatifs des tactiques du GIS, ces violations se chiffrent certainement dans les milliers. Dans au moins certains des cas, des membres du GIS ont prétendu avoir expressément reçu, par le biais d'un règlement adopté en vertu de la *Loi sur la protection des ouvrages publics* de l'Ontario, le pouvoir de placer en détention et de fouiller des citoyen(ne)s sans motif raisonnable. Comme vous le savez, le chef de police de Toronto, M. Bill Blair, a par la suite admis que les membres du GIS s'étaient trompés quant aux pouvoirs qui leur avaient été conférés par ce règlement.

De plus, les comptes rendus des conditions dans le centre de détention improvisé sur l'avenue Eastern sont extrêmement troublants. Des témoignages crédibles qui attestent du surpeuplement du centre, de l'approvisionnement insuffisant en nourriture et en eau fraîche, de menaces de mauvais traitements de la part de membres du GIS, incluant des menaces de viol envers des détenues féminines, nous portent à croire que le droit à la sécurité de la personne des détenu(e)s a été violé. Les détenu(e)s se sont aussi apparemment vu refuser le droit à un avocat ainsi que le droit d'être informés de la raison de leur détention.

Les droits prévus à la *Charte canadienne des droits et libertés* ne sont pas facultatifs. Dans une société libre et démocratique, il est impératif que les libertés civiles soient respectées par la police, même lorsque cela leur complique la tâche.

Monsieur le ministre, nous ne pouvons concilier les témoignages oculaires et les rapports provenant des médias sur les manifestations du G20 avec votre déclaration du 28 juin 2010, où vous affirmiez que le GIS a agi avec « professionnalisme » et où vous remerciez les membres du GIS pour leur « travail exceptionnel ». Nous vous demandons donc de lancer une enquête complète et indépendante sur les actes posés par le GIS durant le G20.



Finn Makela, Professeur adjoint, Faculté de droit, Université de Sherbrooke

Sharryn J. Aiken, Vice-doyenne à la recherche et aux études supérieures et Professeure agrégée,
Faculté de droit, Queen's University

Me Sibel Ataogul, Avocate, Melançon, Marceau, Grenier et Sciortino (Montréal)

D. G. Bell, Professeur, Faculté de droit, UNB-Fredericton

Pierre Bosset, Professeur, Faculté de science politique et de droit, Université du Québec à Montréal

Bruce Broomhall, Professeur, Faculté de science politique et de droit, Université du Québec à Montréal

Me Pierre Brun, Avocat, Melançon, Marceau, Grenier et Sciortino (Montréal)

Marie-France Bureau, Professeure agrégée, Faculté de droit, Université de Sherbrooke

Catherine Choquette, Professeure agrégée, Faculté de droit, Université de Sherbrooke

Me Michael Cohen, Avocat, Melançon, Marceau, Grenier et Sciortino (Montréal)

Steve Coughlan, Professeur titulaire, Schulich School of Law, Dalhousie University

Blair Crew, Avocat superviseur, Clinique juridique communautaire de l'Université d'Ottawa, Faculté de droit (Section de common law)

Hugo Cyr, Professeur, Faculté de science politique et de droit, Université du Québec à Montréal

Maneesha Deckha, Professeure agrégée, Faculté de droit, University of Victoria

Me Annick Desjardins, Avocate, Service des droits de la personne, Syndicat canadien de la fonction publique

Julie Desrosiers, Professeure, Faculté de droit, Université Laval

Mathieu Devinat, Professeur agrégé, Faculté de droit, Université de Sherbrooke

Richard Devlin, Vice-doyen à la recherche et aux études supérieures et Professeur titulaire, Schulich School of Law, Dalhousie University

Bernard Duhaime, Professeur, Faculté de science politique et de droit, Université du Québec à Montréal

Brenda Gunn, Professeure adjointe, Robson Hall Law School, University of Manitoba

Andrew L. Hitchcock, Avocat (Regina)

Freya Kodar, Professeure adjointe, Faculté de droit, University of Victoria

Jasminka Kalajdzic, Professeure adjointe, Faculté de droit, University of Windsor

Fannie Lafontaine, Professeure adjointe, Faculté de droit, Université Laval

J. Chris Levy, Professeur titulaire, Faculté de droit, University of Calgary

Me Alexandra Law, Avocate (Montréal)

Margaret McCallum, Professeure, Faculté de droit, University of New Brunswick

Jean-Frédéric Ménard, Directeur adjoint, Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec de l'Université McGill

Nicole O'Byrne, Professeure adjointe, Faculté de droit, University of New Brunswick

Me Jacques Papy, Avocat (Montréal)

Steven Penney, Professeur agrégé, Faculté de droit, University of Alberta

Patricia Peppin, Professeure titulaire, Faculté de droit, Queen's University

Melanie Randall, Professeure agrégée, Faculté de droit, University of Western Ontario

Denise Réaume, Professeure titulaire, Faculté de droit, University of Toronto

Annie Rochette, Professeure, Faculté de science politique et de droit, Université du Québec à Montréal

Simon Roy, Professeur agrégé, Faculté de droit, Université de Sherbrooke

Me Giuseppe Sciortino, Avocat, Melançon, Marceau, Grenier et Sciortino (Montréal)

Elizabeth Sheehy, Professeure titulaire, Faculté de droit (Section de common law), Université d'Ottawa

James Stribopoulos, Professeur agrégé, Osgoode Hall Law School

Don Stuart, Professeur, Faculté de droit, Queen's University

Marie-Eve Sylvestre, Professeure agrégée, Faculté de droit (Section de droit civil), Université d'Ottawa

François Tanguay-Renaud, Professeur et Directeur intérim, Nathanson Centre on Transnational Human Rights, Crime, and Security, Osgoode Hall Law School

Robert Tétrault, Professeur titulaire, Faculté de droit, Université de Sherbrooke

Me Édith Vézina, Notaire, Professeure adjointe, Faculté de droit, Université de Sherbrooke

Rosemary Cairns Way, Professeure agrégée, Faculté de droit (Section de common law), University d'Ottawa

Larry C. Wilson, Professeur, Faculté de droit, University of Windsor